



**Une grève et un protocole d'accord  
pour obtenir le rétablissement du  
dialogue social à l'association « Les  
Arts Décoratifs » !!**



Le Directeur, M. David CAMEO, de l'association « Les Arts Décoratifs » (Musée Nissim de Camondo, Musée et Bibliothèque des Arts Décoratifs, Ateliers du Carrousel, Ecole Camondo) avait décidé d'imposer par la force ses propositions de baisse de la masse salariale (réduction de l'évolution des salaires) et de régression de la protection sociale aux organisations syndicales lors de la négociation annuelle obligatoire 2015 : « *Si ces mesures ne peuvent être mises en place je serai dans l'obligation de dénoncer les accords salariaux existants* »

L'intersyndicale CGT – CGC – FO de l'association « Les Arts Décoratifs » refusant cet « oukase », [comme le dit M. David CAMEO, « *je suis le Directeur, je fais ce que je veux* »] a appelé les salariés à la grève le 13 janvier 2015 pour obtenir de véritables conditions de négociation d'un cadre de rémunération et de classification des emplois sans « pistolet » sur la tempe.

Il a fallu un débrayage massif, une occupation par les grévistes du hall du Ministère de la Culture, un échange « à chaud » avec le Conseiller Social du Cabinet de la Ministre sur place le mardi 13 puis la grève reconduite le lendemain avec occupation et fermeture des deux musées et de la bibliothèque des Arts Décoratifs pour obtenir un protocole d'accord de fin de grève qui précise les choses suivantes :

- l'ouverture d'une négociation sur les grilles de rémunérations et de classification des emplois à partir d'un travail de comparaison de situation entre les agents des musées du ministère et ceux des « Arts Décoratifs » dès le 16 mars 2015,
- le payement des deux jours de grève.

Le Cabinet de la Ministre s'engage politiquement :

- à ce qu'aucun des accords collectifs de l'association ne soit dénoncé par le Directeur des « Arts Décoratifs » durant toutes les négociations qui s'engagent à partir du 16 mars 2015 pour une durée d'au moins 6 mois.
- à la tenue et à l'application de bonne foi du protocole de fin de grève signé par la Direction des Arts Décoratifs et l'intersyndicale (CGT – CGC – FO).

Cette mobilisation massive des salariés aura fait la démonstration que les dictats n'ont pas de place au sein des établissements du Ministère de la Culture même de droit privé et que ce protocole de « bonne conduite » de la Direction des « Arts Décoratifs » et la négociation qui vont débiter sont soumis à la vigilance des salariés !

Bravo !

Le 14 01 2015